

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD DU 20 NOVEMBRE 2017

Présents : Mme Tendron, Mme Leroux, M Colin, Mme Colin, Mme Panhelleux, Mme Greyo, Mme Velten, Mme Thouant, Mme Denis, Mme Laporte

Présents représentant l'établissement : Mme Farnane (Cadre de santé), M Perrin (Directeur)

Personnes excusées : Mme Bertho (membre du CA), Mme Coussac (représentant du personnel)

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation du compte-rendu du 25/04/2017 ;
- Présentation nouveau directeur ;
- Organisation de l'EHPAD ;
- Question diverses.

1. Le compte rendu de la séance du 27/04/17 est validé à l'unanimité, il n'y a pas de questions.
2. Présentation nouveau Directeur. M Perrin se présente puisqu'il est arrivé récemment au 1^{er} septembre. Il exerçait auparavant dans un EHPAD à côté de Poitiers dans la Vienne. C'est un projet familial qui l'a amené à rejoindre le Morbihan. Concernant le conseil de la vie sociale il rappelle qu'il s'agit avant tout d'un lieu d'expression des résidents et des familles. Si l'invitation est adressée personnellement aux membres élus, tous les résidents et les familles qui le souhaitent pourront y participer. C'est pourquoi l'information des réunions est affichée dans l'EHPAD à l'attention de tous.
3. Organisation de l'EHPAD

M Perrin délivre des informations générales concernant l'organisation de l'EHPAD.

Pour rappel le Florilège est un établissement public local, une des missions principales est d'assurer un hébergement jour et nuit tout au long de l'année pour l'ensemble des résidents. Pendant l'hébergement, les professionnels accompagnent les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne (repas, toilette, habillage, déplacement). En parallèle, la vie en collectivité et les relations avec tous les professionnels permettent de maintenir une vie sociale indispensable à toute personne.

Sur le plan budgétaire, le Florilège n'a pas vocation à rechercher du profit sur le plan financier. L'objectif budgétaire principal est de respecter l'équilibre entre les dépenses et les recettes. On peut retenir quelques notions principales :

- Budget de fonctionnement, environ 3 millions d'euros pour l'EHPAD (5 millions en tout avec le FAM, foyer d'accueil médicalisé)
- Les principales dépenses sont les dépenses de personnels (groupe 2) qui représentent environ 70% des 3 millions d'euros
- Le reste des dépenses est réparti entre les dépenses d'exploitation courante (groupe 1) qui correspondent aux achats de consommables, de dépenses d'énergie, de restauration,

d'entretiens des locaux... et les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) qui correspondent à des charges financières (charges d'amortissement, intérêt d'emprunts...).

Groupes	Budget exploitation EHPAD 2017	Dépenses	Recettes	
002	Déficit d'exploitation reporté	146 410,94	0,00	Excédent d'exploitation reporté
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation	653 907,70	3 156 749,38	Produits de la tarification et assimilés
Groupe 2	Dépense afférentes au personnel	2 204 460,22	206 938,63	Autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	536 673,80	177 764,65	Produits financiers et non encaissables
	TOTAL	3 541 452,67	3 541 452,66	TOTAL

- Dans le tableau précédent, on note une diminution des dépenses en raison d'une reprise de déficit antérieur.
- Pour les recettes, il convient de distinguer plusieurs sources selon la section concernée: hébergement, dépendance et soins. Ces sections ne sont pas fongibles, par exemple les recettes du soin ne peuvent pas permettre de régler des dépenses d'hébergement.
 - Hébergement : ces recettes proviennent de la facturation des résidents selon un tarif fixé par le Conseil Départemental. En effet, l'établissement est habilité à l'aide sociale pour toutes les places, il n'est donc pas libre de fixer le tarif journalier. Cela explique également pourquoi il n'y a pas de différence de tarification selon les chambres. Les recettes de l'hébergement servent à financer la majorité des dépenses de fonctionnement (hôtellerie, restauration, électricité, eau...) et une partie des dépenses de personnels. Pour les résidents qui bénéficient de l'aide sociale, c'est le Conseil Départemental qui finance les journées d'hébergement.
 - Dépendance : ces recettes sont allouées par le Conseil Départemental et financent par exemple entièrement les produits d'incontinence et une partie des dépenses de personnels.
 - Soins: ces recettes gérées par l'Agence Régionale de Santé sont financées par la CPAM. Elles servent à financer tous les achats en lien avec les soins ainsi que certaines dépenses de personnel selon leur diplôme.

Au total le budget 2017 de l'EHPAD est de 3 541 452,67 euros, soit un coût à la place d'environ 52 000 euros par an ou 4 340 euros par mois.

Pour être complet, il convient également de tenir compte du budget investissement qui par définition correspond à des dépenses non stockables, avec essentiellement de l'investissement immobilier (matériel et bâtiment) et nécessitant un programme d'amortissement.

En tant qu'établissement local, le comptable est le trésor public, ce qui explique par exemple les courriers de facturation.

M Perrin précise plusieurs éléments à prendre en compte pour 2018.

Tous les établissements médico-sociaux connaissent une réforme budgétaire et financière, dans le prolongement de la loi du 29 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Cette réforme amène notamment les établissements à mieux anticiper leurs budgets sur plusieurs années.

Le contexte déficitaire du budget du Florilège nous amène à adapter nos dépenses au plus juste et au regard des recettes disponibles.

Les charges d'amortissement de l'ancien bâtiment sont encore supportées par l'établissement. Mme Velten demande si les taux peuvent être renégociés? Les charges d'amortissement ont une

particularité car elles ne correspondent pas à des dépenses de trésorerie mais elles sont comptabilisées dans l'ensemble des charges de l'établissement. Ces charges ont donc un lien avec les recettes selon le principe d'équilibre entre les dépenses et les recettes. On ne note pas de lien avec les taux d'emprunt, en ce sens les comptes de charges d'amortissement et de charges financières sont différents. M Perrin explique que les charges d'amortissement sont toujours supportées par l'établissement car le choix effectué au moment de la construction des anciens bâtiments était d'étaler ces charges sur des durées très longues et qui aujourd'hui ne seraient pas acceptées. En effet, les charges d'amortissement ont pour objet principal de permettre le renouvellement du bien acquis selon une durée de vie probable. Pour un bâtiment, la durée est souvent de 25 à 30 ans. Dans le cas des anciens bâtiments construits dans les années 60, les charges d'amortissement encore présentes pour un montant de 580 000 euros montrent que la durée prévue était trop longue.

Dans ce contexte, le Florilège doit recentrer les actions des professionnels sur leurs principales missions :

- IDE gère équipe des aides-soignants (AS) et agent des services hospitaliers (ASH) en plus des actes de soins IDE
- AS accompagnent le résident dans les actes de la vie quotidienne
- ASH dans les soins exercent les mêmes missions que AS mais avec des responsabilités moindre
- Animatrice œuvre en faveur de l'animation de tous les résidents de l'EHPAD.

Dans l'immédiat, les conséquences directes de l'effort de maîtrise budgétaire concernera le bionettoyage des chambres. Actuellement il y a deux nettoyyages par semaine mais il faut prévoir un seul passage programmé, avec possibilité d'un second nettoyyage si besoin.

Mme Colin note la disponibilité des tous les agents. M Perrin en profite pour souligner l'investissement des professionnels qui disposent d'une grande patience nécessaire à leurs missions.

Mme Velten demande à qui s'adresser quand on a une remarque à faire, elle cite un exemple rencontré qui a pu la choquer. Mme Thouan ajoute qu'elle a rencontré une situation inacceptable et qu'elle n'a pas obtenu une réponse adaptée. M Perrin rappelle que les professionnels les plus à même de répondre aux questionnements des résidents et des familles sont les aides-soignants qui accompagnent les résidents au quotidien. Selon le type de question il est préférable de s'adresser aux infirmières (question d'ordre médical) ou à l'accueil (facturation par exemple). Si les résidents ou les familles ont l'impression que la réponse apportée n'est pas complète, Mme Farnane, cadre de santé et M Perrin peuvent se rendre disponible.

M Perrin demande aux personnes présentes leur point de vue au sujet des repas. Mme Leroux dit que ce n'est pas toujours bon. Mme Laporte précise que les agents demandent aux résidents comment se passe les repas. M Perrin évoque la possibilité d'avoir un cuisinier au prochain CVS, les membres présents acceptent et M Perrin propose d'organiser une visite des cuisines si cela est possible sans perturber l'organisation des repas.

Mme Leroux souhaite être informée des décès des autres résidents. Mme Farnane rappelle que nous disposons un petit guéridon pour chaque décès avec la photo du résident.

Les membres du CVS demandent s'il est possible d'éditer à nouveau la gazette. M Perrin comprend que la gazette est très appréciée et qu'une réflexion sera menée pour relancer la gazette.

Mme Colin évoque les horaires des repas du soir et goûter. Le goûter est normalement prévu pour 15h30 mais parfois il est trop tôt. Mme Farnane rappelle que l'heure repas du soir est fixée pour

respecter la recommandation des 12h00 maximum de jeûne avec les petits-déjeuners. Cependant M Perrin souligne que la notion d'heure de repas du soir est variable selon les résidents car elle renvoie à des habitudes de vie qui se confronte avec l'organisation de la vie en collectivité. Ces questions seront posées lors de la prochaine enquête de satisfaction des résidents en 2018.

Mme Colin demande si la sécurité autour de l'établissement est suffisante et s'il ne faut pas envisager une clôture. M Perrin confirme qu'il n'y pas de protection entre l'établissement et la zone humide mais il existe un chemin large et bien balisé. De plus, l'établissement doit rester ouvert au risque de donner l'impression aux résidents d'être enfermés.

Mme Laporte demande s'il est possible d'ajouter quatre fauteuils à la place des bancs devant la salle à manger. M Perrin propose de prendre deux fauteuils de l'accueil et de les disposer devant la salle à manger.

Mme Thouan évoque le problème d'accompagnements médicaux des résidents alors qu'il y a 2 véhicules. M Perrin rappelle que l'accompagnement des résidents lors des consultations médicale ou paramédicale ne fait pas partie des missions de l'EHPAD. De plus, il faut rappeler que tous les médecins généralistes se déplacent à l'EHPAD. Si l'établissement devait mettre en place l'accompagnement des résidents lors des consultations, le problème de l'effectif se posera puisque si un agent accompagne, il manque dans le service, et cette absence se fera au détriment de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne. M Perrin ajoute que les résidents bénéficient de la présence d'un opticien d'Herbignac qui passe à l'EHPAD depuis quelques mois.

Mme Colin demande s'il est prévu un accès internet pour les résidents. M Perrin rappelle la nécessité de sécurité dans un contexte où l'établissement doit se prémunir des attaques extérieures et qui doit protéger les données médicales des dossiers des résidents. Il est donc nécessaire d'assurer une traçabilité des accès donc il faut s'informer sur les aspects techniques et budgétaires.

Mme Denis évoque un point sur l'animation lors du dernier CVS au sujet du remplacement de l'animatrice. M Perrin rappelle qu'il y a un poste autorisé pour l'animation, si l'on doit envisager le remplacement de l'animatrice cela signifie une personne en moins sur un autre service. Mme Denis, ajoute que l'animatrice manque au CVS. M Perrin précise que l'animation est un aspect des questionnements des résidents. Il est parfois préférable d'organiser des thématiques et d'inviter les agents concernés afin d'étudier plus en détail les questions des résidents.

Mme Colin demande si les familles peuvent participer au repas de Noël des résidents. M Perrin précise que tous les résidents sont réunis pour ce repas, il se pose donc une question de place pour les familles dans la salle à manger.

Pour terminer M Perrin informe les résidents et les familles de deux actions obligatoires à mener en 2018 :

- questionnaire de satisfaction pour les résidents et les proches (version papier pour les résidents et possibilité de lien sur internet pour les proches).
- évaluation interne qui correspond à une forme d'audit de l'ensemble des actions.

Fin de la réunion à 16h00